

COMMUNE DE FORTSCHWIHR**Procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la commune de
Fortschwihr
Séance du 11 octobre 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 11 octobre 2022, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 4 octobre 2022,

et sous la présidence de Monsieur Christian VOLTZ, Maire, la séance est ouverte à 19 heures 00.

- En présence de : M. Mathieu WOLGENSINGER et Mme Anne DAVID Adjoints. Mme Catherine TOITOT, M. Didier WOLFSPERGER, M. Vincent CAUSSE, M. Nicolas PROBST, Mme Morgane LUDWIG, M. Tanguy GSELL, M. Christophe GUILLO, Mme Karine LEY et Mme Nadine RESCH Conseillers Municipaux
- Ont donné procuration : Madame Estelle MEYER a donné procuration à Monsieur Vincent CAUSSE, Monsieur Michel CAUMETTE a donné procuration à Madame Anne DAVID et Madame Jasmine DUGUET a donné procuration à Monsieur Mathieu WOLGENSINGER
- Absents excusés : Madame Estelle MEYER, Monsieur Michel CAUMETTE et Madame Jasmine DUGUET
- Absent non excusé : ./.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 6 septembre 2022
3. Indemnités de fin d'année des employés communaux
4. Subvention à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers
5. Extinction nocturne de l'éclairage public
6. Plan de sobriété
7. Règlement du cimetière, columbarium et jardin du souvenir
8. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
9. Divers

Monsieur le Maire informe le conseil que les points 5 et 7 sont retirés de l'ordre du jour et que nous rajoutons deux points à l'ordre du jour concernant la rétrocession de l'impasse au fond de la rue Pfeffel et l'alignement rue du Grand Jardin.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Nicolas PROBST est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le procès-verbal, transmis à tous les membres, est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 11 octobre.

3. INDEMNITES DE FIN D'ANNEE DES EMPLOYES COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de traiter le point à huis clos. Les Conseillers approuvent à l'unanimité ce huis clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- vu la délibération du 4 novembre 1977,
- d'attribuer, à l'instar des années précédentes, une prime de fin d'année, correspondant à l'équivalent d'un traitement brut mensuel (référence : octobre 2022),
- de verser cette prime avec les traitements du mois de novembre 2022,
- de moduler cette prime en fonction des critères suivants : proratisation en fonction du temps de travail, en fonction de la quotité de travail et des périodes de maladies constatées,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

4. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Rapporteur : Monsieur Mathieu WOLGENSINGER, Adjoint au Maire

L'association des jeunes sapeurs-pompiers de Fortschwihr a sollicité la commune par mail du 14 septembre pour le remboursement d'une facture relative aux frais de location du gymnase 2021/2022. Celle-ci s'élève à 80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser 80 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Fortschwihr, pour les frais de location du gymnase 2021/2022,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

5. EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le point a été retiré de l'ordre du jour.

6. PLAN DE SOBRIETE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La crise énergétique actuelle nécessite de prendre des mesures d'économie afin de gérer la pénurie des ressources électriques et en gaz.

Réaliser des économies d'énergie est indispensable pour éviter les coupures d'électricité et de gaz, permettant ainsi, aussi, de prendre en compte la flambée du coût des énergies.

Monsieur le Maire annonce la mise en place rapide de plusieurs mesures comprises dans le plan de sobriété énergétique :

- ♦ limitation du chauffage des locaux communaux à 19°C, y compris les écoles,
- ♦ diminution de l'éclairage public,
- ♦ mesures de sensibilisation des personnels communaux et des associations,
- ♦ mesures de surveillance de la consommation électrique.

Trois plans spécifiques, Mairie, Ecole ont été diffusés, Ecole est en cours de réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

7. REGLEMENT DU CIMETIERE, COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Le point a été retiré de l'ordre du jour.

8. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Non exercice du droit de préemption :
 - 8 rue de la Forêt
 - 10 Grand Rue

9. RETROCESSION IMPASSE AU FOND DE LA RUE PFEFFEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune souhaite réintégrer dans le domaine public l'impasse de la rue Pfeffel et par conséquent en solliciter son élimination au livre foncier.

Les quatre propriétaires, réunis en mairie le 16 septembre, ont décidé de nous rétrocéder à l'euro symbolique la parcelle section 23 n°202.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la rétrocession à la commune de la parcelle section 23 n°202 à l'euro symbolique,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire, pour la signature de l'acte d'acquisition,
- de charger l'Office Notarial de Jepsheim d'établir l'acte et de solliciter l'élimination de ladite parcelle au livre foncier une fois l'acquisition opérée,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

10. ALIGNEMENT RUE DU GRAND JARDIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre d'un alignement, la commune souhaite réintégrer dans le domaine public une parcelle de la rue du Grand Jardin et par conséquent en solliciter son élimination au livre foncier.

Le propriétaire, réuni en mairie le 27 septembre, a décidé de nous rétrocéder à l'euro symbolique les surfaces suivantes :

- 1a rue du Grand Jardin, pour une surface de 30 m²,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la rétrocession à la commune d'une parcelle au 1a rue du Grand Jardin à l'euro symbolique,

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire, pour la signature de l'acte d'acquisition,
- de charger l'Office Notarial de Jepsheim d'établir l'acte et de solliciter l'élimination de ladite parcelle au livre foncier une fois l'acquisition opérée,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

11. DIVERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des points suivants :

♦ **Les projets de pistes cyclables** : La promotion de la mobilité douce fait partie des objectifs majeurs de Colmar Agglomération. Ainsi, le projet d'une piste cyclable entre Muntzenheim et Fortschwihr est inscrit au PTRTE (Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique) au même titre que huit autres projets de pistes cyclables sur le territoire de Colmar Agglomération. Cela signifie une volonté à tous les niveaux (Etat, Région, CeA) d'accompagner certains projets en faveur de la transition écologique et de la cohésion territoriale.

Après une première phase de réunions pour cerner la volonté des élus, le projet de piste entre Muntzenheim et Fortschwihr a été retenu par Colmar Agglomération pour engager les études dès 2023. La première étape permettra de vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes (techniques, environnementales, foncières, usages, etc...) et de proposer éventuellement une variante, traduisant les éléments majeurs du programme, d'en indiquer les délais de réalisation et de définir l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Au terme de cette première étape, les élus détermineront la suite à donner au projet selon les enjeux qui auront été mis à jour. Par ailleurs, il est apparu opportun d'inscrire au PTRTE un nouveau projet de piste cyclable entre Fortschwihr et Andolsheim. Les études de faisabilité ne sont pas encore programmées à ce stade et ne pourront être démarrées qu'après l'inscription au PTRTE, et en tout état de cause pas avant 2024. Il est à noter que dans les deux cas, la programmation des études de faisabilité ne préjuge pas des délais de réalisation des pistes qui sont fortement dépendants des contraintes et enjeux qui auront été relevés durant les études de faisabilité.

♦ **L'éclairage public** : Dans le cadre de la démocratie participative que nous essayons d'appliquer et de respecter, nous ne voulions rien décider hier soir lors du Conseil Municipal en raison d'un nouvel élément technique qui a été porté à notre connaissance. Les lampadaires de la 1ère tranche sont installés. Mais en utilisant une nacelle un technicien spécialisé, pour un coût acceptable, peut aller régler l'intensité pour le jour et pour la nuit. Pour la 2ème tranche, le réglage pourra se faire directement en usine avant la livraison. Avec cette nouvelle donnée, nous ne voulions pas décider entre coupure et non coupure. Cette consultation concerne donc maintenant le choix entre EXTINCTION et REDUCTION. Il est donc possible de réduire lampe par lampe avec un technicien dans une nacelle. Nous proposons de réduire la nuit à 10%. Cela laissera un « halo » de lumière. En dehors de cette réduction nous réglerons les lampes de 75 ou 80 ou 90%, cela suffira amplement. Vous avez déjà répondu lors de la dernière consultation. Cela nous donne déjà une première idée de vos créneaux préférés. Mais donnez-nous tout de même vos propositions.

Nous vous écoutons donc pour deux points :

- Coupure ou réduction à 10%
- Horaires de la coupure ou de la réduction A vous lire ou vous entendre

Monsieur Mathieu WOLGENSINGER, Adjoint au Maire informe les membres du Conseil du point suivant :

♦ **Le cimetière** : Une étude est en cours pour végétaliser le cimetière.

Madame Anne DAVID, Adjointe au Maire informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **La Journée Citoyenne** : Neuf ateliers sont au programme cette année. Il y a un peu plus de 70 inscrits et environ 60 personnes resteront manger.
- ♦ **La SPA** : un contact avec la directrice de la SPA a été pris la semaine dernière pour évoquer la convention SPA/Fourrière. D'autre part la SPA recherche un terrain dans une commune pour mettre en place une ferme pédagogique. La commune a engagé une étude à ce sujet.

Prochain Conseil Municipal le 17/11/2022 à 19h00

Séance levée à 20h08

Nicolas PROBST

Christian VOLTZ

Vanessa BIGEL

